

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 1^{er} JUILLET 1891.

Second feuillet de Pétitions.

(Voir le n° 50, session de 1890-1891, du Sénat.)

M. Van Ockerhout, 1^{er} Rapporteur.

Numéros d'ordre.	Numéros du registre des pétitions.
1.	323.

Le Conseil communal de Baelen émet le vœu de voir établir le plus tôt possible un chemin de fer vicinal de Turnhout à Veerle-Westerloo, mais sans que la commune de Baelen soit obligée d'intervenir dans les frais d'établissement et d'exploitation de cette ligne.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

- | | | |
|----|------|---|
| 2. | 328. | L'administration communale d'Olmen demande que la préférence soit donnée au tracé passant par Moll, Meerhout et Westerloo pour la construction du chemin de fer vicinal de Turnhout à Sichen. |
|----|------|---|

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

- | | | |
|----|------|---|
| 3. | 324. | Le sieur Vandembulcke, Charles, à Kessel (Anvers), expose que, par décision de la Députation permanente en date du 19 février 1886, une somme de 275 francs lui a été allouée pour subvenir à l'entretien de son frère sourd-muet et idiot ; que la seconde année on ne lui a remis que 150 francs ; que la troisième il n'a rien reçu et qu'enfin cette année on lui demande s'il se contenterait de 150 francs. Comme la situation de son frère est toujours la même, le pétitionnaire, qui est dénué de toutes ressources, s'est adressé, il y a trois |
|----|------|---|

M. le Baron de **Crombrugge de Looringhe**, 3^e Rapporteur.

- | Numéros
d'ordre. | Numéros
du registre des
pétitions. | |
|---------------------|--|--|
| 9. | 310. | Le Conseil communal de Molenbeek Saint-Jean émet le vœu de voir adopter par les Chambres législatives, au cours de la session actuelle, la proposition de revision des articles 47, 53 et 56 de la Constitution.
Même demande du Conseil communal de Cuesmes. |

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à la commission qui serait éventuellement chargée de l'examen de la question.

- | | | |
|-----|------|---|
| 10. | 311. | Le Conseil communal de Laeken émet le vœu de voir reviser immédiatement l'article 47 de la Constitution et adopter le suffrage universel.
Même demande des Conseils communaux de Charle-roi, Fayt-lez-Seneffe, Anderlecht, Saint-Gilles, Traze-gnies, Tubize, Pepinster, Jumet, Couillet et Ransart. |
|-----|------|---|

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à la Commission qui serait éventuellement chargée de l'examen de la question.

- | | | |
|-----|------|---|
| 11. | 312. | Le Conseil communal de Dampremy émet le vœu de voir reviser immédiatement les articles 47, 53 et 56 de la Constitution et substituer au régime électoral actuel le suffrage universel.
Même demande des Conseils communaux de Saint-Josse-ten-Noode, Frameries, Gosselies, La Louvière et La Bouverie. |
|-----|------|---|

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à la Commission qui serait éventuellement chargée de l'examen de la question.

- | | | |
|-----|------|---|
| 12. | 314. | Le Conseil communal d'Auvelois émet le vœu de voir reviser immédiatement l'article 47 de la Constitution et |
|-----|------|---|

Numéros
du registre des
d'ordre. pétitions.

adopter le suffrage universel combiné avec la représentation proportionnelle.

Même vœu émis par le Conseil communal de Herstal et par des libéraux progressistes de l'arrondissement d'Ath.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à la Commission qui serait éventuellement chargée de l'examen de la question.

13. 320. Le Conseil communal d'une localité non dénommée, demande :
- 1° L'instruction obligatoire et, comme corollaire, le suffrage universel pour tous les Belges jouissant de leurs droits civils et politiques et non secourus par les bureaux de bienfaisance ou la commune ; 2° l'abolition de la conscription ; 3° le service personnel.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour le premier objet, et à M. le Ministre de la Guerre pour le deuxième et le troisième.

14. 325. Le Conseil communal de Courcelles réitère le vœu qu'il a émis les 22 août 1885 et 8 novembre 1889 en faveur de la revision des articles 47, 53 et 56 et prie les Chambres législatives de décréter, dans le plus bref délai, qu'il y a lieu à revision immédiate des articles 47, 53 et 56 de la Constitution, en laissant aux nouvelles Chambres le soin de rechercher la formule électorale conforme aux aspirations de la nation, à substituer au régime actuel.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à la Commission qui serait éventuellement chargée de l'examen de la question.

15. 326. Les président et secrétaire du cercle ouvrier *Vooruitgang door 't Werk*, à Alost, sont d'avis qu'il est nécessaire :
- 1° De reviser la Constitution et de proclamer le suffrage universel avec la représentation des minorités ;

Numéros
d'ordre.

Numéros
du registre des
pétitions.

2° De remplacer le système de recrutement actuel par le service personnel et obligatoire ;

3° De décréter l'instruction laïque, gratuite et obligatoire.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à la Commission qui serait éventuellement chargée de l'examen des questions soulevées.

16. 332. Le Conseil communal de Gouy-lez-Piéton émet un vœu en faveur de la revision des articles 47 et 56 de la Constitution, du suffrage universel, ainsi que du service militaire personnel et obligatoire.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à la Commission qui serait éventuellement chargée de l'examen de la question.

17. 337. Le Conseil communal d'Arlon émet le vœu que les articles 47 et 56 de la Constitution soient révisés immédiatement dans le sens d'une large et démocratique extension du droit de suffrage.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à la Commission qui serait éventuellement chargée de l'examen de la question.

18. 341. Des membres du Conseil général de la Fédération progressiste exposent les conséquences désastreuses qui résultent de la grève qui a éclaté dans les bassins houillers et qui menace de gagner d'autres industries et d'autres parties du pays; les pétitionnaires estiment que, pour amener la reprise immédiate du travail, le Gouvernement et les Chambres devraient attester par une déclaration publique et solennelle leur volonté de décréter immédiatement la revision et de donner bientôt la parole au pays légal qui statuera sur la revendication du suffrage universel, formulée par le peuple ouvrier et la plus grande partie de la bourgeoisie.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à la Commission qui serait éventuellement chargée de l'examen de la question.

Numéros
du registre des
d'ordre. pétitions.

ils font appel à la Législature pour qu'on leur accorde les mêmes avantages que ceux dont jouissent les autres négociants.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances.

M. le Comte Emile d'Oultremont, 5^e Rapporteur.

23. 313. Des facteurs ruraux d'Alken demandent que le traitement minimum de ces agents soit fixé à 1,000 francs et qu'il soit porté à 1,200 francs après 10 ans de service.

Même demande de facteurs ruraux d'Aerseele, Anvaing, Aubel, Auvelais, Aye, Basècles, Beernem, Bilsen, Bléharies, Braine-le-Comte, Buysinghen, Celles, Chaudfontaine, Clavier, Comblain-au-Pont, Court-Saint-Etienne, Deurle, Enghien, Erpe-Meire, Evergem, Eyne, Fallais, Feluy-Arquennes, Fleurus, Florenville, Frameries, Froid-Chapelle, Gouy-lez-Piéton, Hamme, Harlebeke, Herck-la-Ville, Heyst-op-den-Berg, Huy, Jemeppe, Knesselaere, Laroche, Lede, Lens, Libramont, Lillois, Loo-ten-Hulle, Lummen, Manhay, Merbes-le-Château, Meerhout, Melreux-Hotton, Montzen, Nandrin, Néchin, Neer-Oeteren, Neufchâteau, Ostende, Ottignies, Ougrée, Overyssche, Remicourt, Ruysbroeck, Saint-Denis-Bovesse, Saint-Genois, Saint-Gérard, Saint-Ghislain, Saventhem, Schellebelle, Spa, Thimister-Clermont, Turnhout, Verlaine (Liège), Vertryck, Vieil-Salm, Ville-Pommeroeul, Villers-le-Gambon, Vracene, Waremme, Westerloo, Woluwe-Saint-Lambert, Wulveringham, Wychmael et de deux communes non dénommées.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi de la pétition à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, en la recommandant à son bienveillant examen.

24. 327. La dame Sylvie Avaert, négociante à Enghien, demande le vote d'une loi prescrivant aux notaires d'indiquer exactement sur leurs actes et sur leurs quittances les sommes qu'ils reçoivent ; la pétitionnaire

Numéros
d'ordre. Numéros
du registre des
pétitions.

demande en outre que les infractions à cette disposition soient passibles d'une peine sévère.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à MM. les Ministres des Finances et de la Justice.

M. le Comte Charles van der Burch, 6^e Rapporteur.

25. 204. Par pétitions datées d'Anvers, d'Ougrée et d'Ath, des miliciens mariés des classes de 1879 et 1880 exposent que, aux termes de l'article 4 de la loi sur la milice, ils sont désormais dispensés du rappel sous les armes, même en cas de guerre; que, au mépris de cette disposition, M. le Ministre de la Guerre, en séances de la Chambre des Représentants des 24 mai, 6 et 11 juin 1889, a manifesté l'intention de les rappeler en cas de mobilisation de l'armée. Les pétitionnaires sollicitent l'intervention de la Législature pour les protéger contre ce qu'ils appellent un abus de pouvoir.

Mêmes pétitions datées de Vivegnis, Milmort, Hermée, Herstal, Hermalle-sous-Argenteau, Bruxelles, Heure-le-Romain, Hollogne-aux-Pierres, Petit-Hallet, Wansin, Avernas, Hannut et Waremme.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

La Commission des pétitions émet le vœu de voir reprendre dans un avenir peu éloigné la proposition de loi relative à cette question, déposée par MM. de Brouckere et Dewandre, et elle propose la remise de ces pétitions à la Commission qui sera chargée d'examiner cette proposition de loi.

M. Van Overloop, 7^e Rapporteur.

26. 319. Le Conseil communal de Fayt-lez-Seneffe estime qu'il y a lieu d'abolir la conscription et d'adopter le service personnel et obligatoire.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.

Numéros du registre des
d'ordre. pétitions.

27. 331. Les Membres du Conseil communal d'Hoeylaert, demandent la construction immédiate du chemin de fer vicinal de Groenendael-Hoeylaert-Overyssche.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

28. 334. Le Conseil communal et des habitants de Blaesvelt se plaignent de ce que le Gouvernement n'achève pas le chemin de fer (déjà aux 2/3 construit) entre Anvers-Sud et Bruxelles-Ouest, par Hoboken, Hemixem, Schelle, Niel, Boom, Willebroeck, Thisselt, Ramsdonck, Nieuwenrode, Meysse, etc.; les pétitionnaires exposent que cette voie serait des plus favorables aux intérêts du pays, de la ville d'Anvers et des nombreuses localités qu'elle desservirait, et ils émettent l'espoir que le Gouvernement tiendra ses promesses en exécutant la loi de 1884 décrétant la construction de cette ligne.

— Même requête : 1° des Conseils communaux d'Aertselaer, Hemixem, Liezele, Niel, Schelle, Terhagen, Thisselt et Willebroeck; 2° d'habitants de Boom, Hoboken et Puers.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics et à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

Le Président,

SIMONIS.